

navigables, le régime du passage inoffensif. La question des détroits est donc en suspens pour l'instant et il y aura sans doute fort à faire pour la régler dans les sessions à venir.

Les pêcheries

Parmi les points fondamentaux, c'est sur celui de la juridiction en matière de pêcheries que l'unanimité s'est le mieux dégagée au cours des huit semaines. Tant le Groupe des 77 que le Groupe Evensen ont étudié la question à fond, l'un proposant des solutions très avantageuses pour les Etats côtiers et l'autre prévoyant un certain nombre de garanties visant à protéger les intérêts des Etats que pratiquent la pêche hauturière. Il est maintenant généralement reconnu que l'Etat côtier peut exercer des droits souverains exclusifs sur les ressources biologiques de sa zone économique de 200 milles de largeur. Les articles rédigées par le Groupe Evensen en matière de pêche sont conformes à ce principe de base et sont reproduits presque textuellement dans le texte unique de négociation.

Le texte unique stipule qu'en vertu de ses droits souverains, l'Etat côtier exerce une juridiction exclusive sur les stocks de la zone économique, y compris le droit de fixer lui-même la prise maximale admissible. Ses réglementations en matière de gestion et de conservation doivent encourager la récolte des ressources biologiques jusqu'à un point de rendement maximal, sans toutefois permettre une surexploitation de la zone économique. L'Etat côtier aurait droit à toute la part de la prise admissible qu'il a la capacité de récolter, le reste étant à la disposition des flottes de pêche étrangères de façon à assurer une utilisation optimale des ressources et à éviter tout gaspillage. Les activités des flottes de pêche étrangères seraient en tout temps soumises à la réglementation de l'Etat côtier.

Les revendications canadiennes en faveur d'un régime spécial pour les espèces anadromes comme le saumon ont au moins atteint leur objectif à court terme puisque le problème est soulevé dans le texte unique. Il s'agit en soi d'un véritable succès pour le Canada. L'article